

## Aux contribuables de la susdite municipalité **Avis public**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 2 décembre 2024 :

Règlement numéro 359 sur la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

Ce règlement a pour objet de :

- D'abroger le règlement numéro 304 sur la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;
- Avoir une politique conforme à la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail entrée en vigueur le 27 mars 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau du greffier-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30 et le vendredi entre 9 h et 12 h. Toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Cuthbert ce 3 décembre 2024.